

Agenda 21 PLÉRIN	
Axe 5 : Favoriser un développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
<b>Action 30 : Promouvoir un développement économique solidaire et respectueux de l'environnement.</b>	
Contexte	<p>Forte de l'existence de sept espaces d'activités économiques et commerciales, de la présence de nombreux commerçants et artisans, répartis sur le territoire communal, PLÉRIN est une commune dynamique au plan économique.</p> <p>Les commerces de proximité et les marchés hebdomadaires des différents quartiers sont des atouts pour contribuer à animer la Ville et offrir à ses habitants la possibilité de consommer à proximité immédiate de leur lieu de résidence.</p> <p>Il en va de même pour les nombreux salariés et employés qui viennent chaque jour à Plérin pour y travailler.</p> <p>L'ensemble de ces acteurs économiques, internes comme externes à la cité, doit être incité à s'inscrire dans une démarche de développement durable tendant à des modes de consommation plus solidaires et responsables.</p>
Enjeux DD	Environnemental : Préserver la qualité des paysages et améliorer l'image de la commune.
	Social : Renforcer le tissu social, préserver l'identité des quartiers, facteur de cohésion et de lien social
	Économique : Favoriser le développement de l'emploi
Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les reprises d'entreprises existantes et la redynamisation des commerces existants.</li> <li>- Envisager l'instauration d'un droit de préemption commercial, au bénéfice de la collectivité.</li> <li>- Abandonner le mythe de l'effet-vitrine des zones d'activités en bordure de quatre-voies.</li> <li>- Privilégier, à travers le P.L.U., l'occupation des Z.A.E. (Zones d'Activités Économiques) existantes et limiter l'urbanisation aux abords immédiats de la RN 12.</li> <li>- Éviter l'augmentation des surfaces artificialisées.</li> <li>- Rendre plus attractives les zones existantes par un embellissement paysager et une signalétique efficiente.</li> <li>- Identifier et clarifier les conditions d'implantation des entreprises et commerces (foncier disponible, coût, assistance et facilitation pour les démarches).</li> <li>- Mettre en place un observatoire local de l'activité économique et commerciale.</li> <li>- S'inscrire dans la démarche envisagée par Saint-Brieuc Agglomération pour se doter d'une charte d'urbanisme commercial, à traduire dans un volet « commerce » intégré au P.L.U. (cf. projet de loi Ollier prévue en 2011).</li> </ul>
Pilote	Robert PEDRON, Adjoint en charge de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Développement Durable.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acteurs économiques locaux.</li> <li>- Chambre de Commerce et d'Industrie.</li> <li>- Saint-Brieuc Agglomération.</li> <li>- Pays de Saint-Brieuc (S.C.O.T.).</li> <li>- Bureau d'études chargé de la révision du P.L.U.</li> </ul>
Calendrier prévisionnel	A inscrire dans le calendrier de révision du P.L.U.
Lien avec les autres actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser une agriculture périurbaine durable. (Action 31)</li> <li>- Promouvoir la mixité sociale et intergénérationnelle dans l'habitat. (Action 28)</li> </ul>